

L'UE s'accorde sur une définition des perturbateurs endocriniens

Les Etats membres de l'UE se sont accordés mardi sur une définition des perturbateurs endocriniens, une étape décisive pour pouvoir bannir ces substances chimiques qui présentent un danger pour la santé et l'environnement, a annoncé la Commission européenne.

"Une fois appliqué, le texte assurera que toute substance active utilisée dans les pesticides identifiée comme perturbateur endocrinien pour les personnes ou les animaux pourra être évaluée et retirée du marché", a expliqué le commissaire européen à la Santé et à la Sécurité alimentaire Vytenis Andriukaitis.

L'absence d'une définition claire entravait la réglementation de ces substances susceptibles d'agir sur le système hormonal et d'être à l'origine de dysfonctionnements comme l'obésité ou l'infertilité, de malformations congénitales ou de retard de développement.

Outre les pesticides, les perturbateurs endocriniens se retrouvent dans de nombreux produits de la vie courante, les cosmétiques ou les jouets par exemple.

Ces critères de définition ont fait l'objet d'un véritable feuilleton à Bruxelles, finalement votés trois ans après la date initialement attendue, et un an après la proposition de texte préparée par la Commission européenne et immédiatement critiquée par les défenseurs de l'environnement, mais aussi des pays membres comme la France.

Ils portent sur leur utilisation dans des pesticides et doivent entrer en vigueur à l'issue d'une période de transition de 6 mois au cours de laquelle l'Agence européenne de la sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques établiront un guide pour l'application des critères.

Le texte a été adopté au sein d'un comité technique composé de représentants des Etats membres et chapeauté par la Commission. Le conseil, qui regroupe les 28 Etats membres, et le Parlement européen ont maintenant trois mois pour l'examiner avant son adoption finale.

Selon la Commission, les critères ainsi définis permettent d'identifier les perturbateurs endocriniens "avérés et présumés", et "précisent que l'identification (de ces substances) devra être faite en tenant compte de toutes les preuves scientifiques pertinentes, dont les études sur les animaux, in vitro ou in silico (basées sur des modèles informatiques, ndlr), et en utilisant une approche basée sur les preuves".

Lien article : http://telquel.ma/2017/07/04/lue-saccorde-definition-perturbateurs-endocriniens_1552886